

**Affaire n° 01-20250925**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil  
municipal du jeudi 31 juillet 2025**  
(Pôle Élus / Assemblée – Lydie Ah-Seng)

**Soumise au Conseil municipal**  
**Séance du jeudi 25 septembre 2025**

---

Lors de la séance du jeudi 31 juillet 2025, le Conseil municipal a approuvé le dispositif d'ensemble de la manifestation Salon Maison, Été, et Jardin 2025 (affaire n° 21-20250731), avec un tarif d'occupation du domaine public pour les artisans, horticulteurs (tarif applicable pour l'ensemble du stand dont 80% des produits ne dépassent pas 30€ l'unité) de 6,00€/ m<sup>2</sup> par jour (intérieur et extérieur).

Une erreur matérielle a été relevée à la page 10 de l'annexe de cette délibération (indication de 8€ au lieu de 6€). Cette erreur n'ayant pas d'incidence sur le fond de la décision, il a été procédé à sa rectification. L'annexe corrigée et la délibération ont été transmises au contrôle de légalité et publiées sur le site internet de la ville.

Au vu de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée délibérante de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 31 juillet 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Maire,**